

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis no 51 concernant l'acquisition de la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

Manfred Schumacher 1^{er} membre et rapporteur
Michel Girardet
Marc-Antoine Senn
Jean-Daniel Grandjean
Gregory Bovet

s'est réunie le 19 septembre 2013 à la salle Lausanne du bâtiment communal. La Municipalité était représentée par M. Daniel Collaud. Nous le remercions pour sa présence, les informations fournies ainsi que les réponses apportées à nos questions.

Gland va encore grandir jusqu'à ~15'000 habitant. Aujourd'hui déjà, certaines sociétés sportives sont à l'étroit. C'est donc impératif pour notre commune de prévoir l'avenir ce que la Municipalité a fait avec ce préavis.

Nous avons de la chance que cette affaire ait pu se traiter qu'avec un seul interlocuteur, soit M. Willi Burgin qui a déjà un certain âge. Imaginons que si le conseil devait refuser ce préavis, ce sera certainement avec la succession qu'il faudra négocier et ça ne sera pas forcément gagné et le prix risquera aussi de changer.

Est-ce qu'on pourra utiliser ce terrain pour une autre affectation ? C'est très peu probable, car il y a un ruisseau à protéger, de la forêt à respecter et c'est trop excentré pour de l'habitation. Pour rappel ce terrain est classé en zone d'équipements publics réservé à la construction de bâtiments d'utilité publique et d'équipements collectifs de caractère culturel, social ou sportif etc.

Quant à l'occupation actuelle du terrain, il y a 3200 arbres fruitiers appartenant à un autre propriétaire. Les arbres avec leur durée de vie qui a été évaluée, ont été estimés à fr. 45'000.— et ont été considérés dans le prix.

Est-ce qu'il y a d'autres terrains autour du centre sportif que la commune pourrait acquérir ? Non, car il n'y a que de la zone agricole et il n'est quasiment pas possible d'obtenir du canton un changement d'affectation sans compensation.

Le prix à Gland de fr. 106.— est raisonnable par rapport à Nyon ou on négocie déjà à fr. 150.— le mètre carré en zone d'équipements publique.

La commission tient aussi à vous informer que le tennis club de Gland sera certainement la première société sportive qui va pouvoir profiter pour agrandir sa salle de deux éléments, car sa halle d'entraînement est déjà à 90% d'utilisation et ceci jusqu'à 23 heures 15 !

Est-ce que l'accès au centre sportif va être modifié ? Il est envisageable que l'accès au centre sportif va se faire par un sens unique et va continuer sur la nouvelle parcelle, longer la forêt, puis rejoindre le chemin des Salettes pour fluidifier la circulation et ceci en tenant compte de la construction future d'une troisième voie de chemin de fer.

Il est important de savoir que la promesse d'achat a été signée et le prix ainsi fixé.

Conclusions :

La commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter cette jolie occasion d'acheter la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson pour un montant de Fr. 2'050'000.— et d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'050'000.— aux conditions les plus favorables.

La commission :



Manfred Schumacher, premier membre



Michel Girardet

Marc-Antoine Senn

Jean-Daniel Grandjean

Gregory Bovet